



**Libérez votre savoir-faire
en toute sérénité**

www.smartbe.be

Smart

Smart est une coopérative de travailleurs et travailleuses. Elle vous permet d'héberger vos projets professionnels, de partager des moyens, des outils et des garanties pour développer vos activités en toute sérénité. En choisissant la solution coopérative Smart, vous faites le choix de la protection sociale des salarié·es alliée à la liberté d'entreprendre.

Vous rejoignez également une communauté de personnes qui partagent la même envie de construire de nouvelles manières d'agir dans le monde et de privilégier le travail sur le capital.

Smart, comment ça marche ?

Smart vous permet de développer votre activité, de manière autonome, sans créer d'entreprise et sans prendre de risque. Vous trouvez les client·es et vous décidez du montant à facturer.

Quand vous travaillez chez Smart, vous êtes salarié·e de la coopérative et vous bénéficiez du régime de la sécurité sociale qui en découle. Une fois le devis signé et la mission réalisée, Smart, en tant qu'employeuse, va payer votre salaire, sept jours après la fin de votre prestation, même si le client·e n'a pas encore payé la facture. Smart porte la responsabilité de la rémunération et de toutes les déclarations sociales et fiscales qui en découlent.

Combien coûte smart?

Les outils et services mutualisés au sein de Smart sont financés collectivement de différentes manières :

- Une contribution personnelle : votre apport en capital des sociétaires (une part coopérative de 30€ chaque année).
- Une contribution de votre activité économique au sein de l'entreprise partagée calculée sur deux bases :
 - une contribution fixe de 6,5% du chiffre d'affaires généré par vos activités
 - une contribution variable calculée sur le Budget dédié à l'Emploi (environ 8%).

Tant que vous n'avez pas d'activité, aucune contribution.

Plus d'infos sur notre site (rubrique Services).

Plus de

21 000 travailleur·euses

ont utilisé les services de Smart en Belgique en 2025.

En Belgique, la coopérative est implantée dans **8 villes**.

Smart, pour qui?

Smart est ouverte à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin!

Quel que soit votre profil ou votre métier*, que ce soit pour une prestation d'un jour ou pour développer des activités de façon pérenne, que vous envisagiez des investissements importants, d'engager du personnel ou que vous ayez simplement besoin de facturer une prestation, Smart a une solution à vous proposer. Smart permet aussi de travailler, sous contrat à durée indéterminée (CDI), à temps plein ou partiel.

*Il existe quelques exceptions, consultez notre site pour les connaître.

Smart, une entreprise partagée

Smart est une entreprise partagée. Plutôt que de créer votre propre structure, vous vous associez à d'autres porteur-euses de projets pour exercer votre métier de manière autonome en mutualisant un ensemble de services et d'outils nécessaires à la gestion de vos activités. Vous partagez aussi les agréments administratifs, comme le numéro de TVA.

Par rapport à une activité indépendante ou en société (asbl, srl), l'entreprise partagée, c'est la garantie d'une plus grande gamme d'outils et de moins de risques personnels. Une faillite individuelle est impossible au sein de l'entreprise partagée.

C'est aussi l'ancrage dans un réseau de plusieurs milliers de pairs qui ont fait le même choix, avec lesquels échanger, partager, coopérer et se challenger.

Des services et outils mutualisés



Les services généraux : facturation, contrats, gestion de la paie, gestion des frais



La couverture des risques : rémunération à J+7 de la prestation, couverture assurantielle



Les outils mutualisés : plateforme de gestion, espaces de travail



Un accompagnement individualisé et collectif, accès aux formations, conseil et expertise juridique

Smart, une gouvernance participative

Smart a fait le choix de s'organiser sous forme de coopérative. Afin d'utiliser les outils et services de Smart, il est nécessaire de devenir sociétaire en faisant l'acquisition chaque année d'une ou plusieurs parts coopérative (30 €). À ce titre, vous pouvez participer à sa gouvernance : voter à l'assemblée générale, participer à des groupes de travail, poser votre candidature au conseil d'administration, etc.

Smart ne rémunère pas ses sociétaires sur le capital souscrit : ni dividende, ni valorisation des parts coopératives. Tous les bénéfices dégagés sont réinvestis pour améliorer les services et en développer de nouveaux.

Comment démarrer un projet avec Smart?



1 J'assiste à une **session d'info**.



2 Je m'inscris en ligne sur le site de Smart.



3 Je gère mes projets via mon espace perso en ligne accessible 24h/24 7j/7.



4 J'ai des questions spécifiques ?
Plus de 80 conseiller·es accompagnent les membres de Smart au quotidien.



www.smartbe.be

Smart